

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019

AFFICHÉ LE 20 DECEMBRE 2019

CS-191219-03

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20191219-CS-191219-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2019
Affichage : 20/12/2019

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 10
- Absents : 04
- Pouvoirs : 00

**CS-191219-03 ADOPTION DU REGLEMENT POUR LA GESTION DES AUTORISATIONS
D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC
PORTUAIRE POUR LES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre à neuf heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le cinq décembre deux mille dix-neuf s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Michel PRIOUZEAU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARTIN Olivier (S)
Suppléant de M. Gilles SALLAFRANQUE (T).. Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. SLEGR James (S)
Suppléant de M. Maurice Claude DESHAYES (T) Communauté de Communes du Bassin de
Marennes
- Mme Fabienne LABARRIERE (T) Conseil départemental

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Vincent BARRAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Mickaël VALLET (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Pascal FERCHAUD (T) Conseil départemental
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) Conseil départemental

° ° ° °

Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger

° ° ° °

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2019**

**CS-191219-03 ADOPTION DU REGLEMENT POUR LA GESTION DES AUTORISATIONS
D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC
PORTUAIRE POUR LES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et plus particulièrement les articles L 5331-5 et L 5331-6 attribuant à l'exécutif du groupement de collectivités territoriales la compétence en qualité respectivement d'autorité portuaire et d'autorité investie du pouvoir de police portuaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu le règlement particulier de police et d'exploitation du port de Marennes du 21 février 2013, du port de La Tremblade du 19 mars 2013, des ports d'Arvert du 04 mars 2013, des ports d'Etaules du 28 janvier 2013, des ports de Chaillevette du 29 juin 2012, du port de L'Eguille du 06 juin 2012 et du port Mornac le 11 juin 2012,

Considérant la nécessité d'établir un règlement de gestion des autorisations d'occupations temporaires et privatives du domaine public portuaire pour l'ensemble des ports de l'estuaire de la Seudre,

Considérant l'avis favorable du conseil portuaire unique du 28 novembre 2019,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- 1°) d'adopter les termes du règlement pour la gestion des autorisations d'occupations temporaires et privatives du domaine public portuaire pour les ports de l'estuaire de la Seudre (annexe1),
- 2°) d'autoriser le Président à signer ledit règlement ainsi que tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
PLACE FAURE-MARCHAND
17390 LA TREMBLADÉ

Jean-Pierre TALLIEU